



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20230208-2023-024-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2023  
Date de réception préfecture : 08/02/2023

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE **08 FEV. 2023**  
**N°2023- 024**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-cinq janvier à vingt heures trente-trois minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi dix-neuf janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

**Vœu « réforme des retraites » présenté par Monsieur LURIER et « Champigny écologique et solidaire », respectivement élu et groupe appartenant à la minorité au sein du Conseil municipal**

**Rapporteur** : M. FAUTRE

**Direction** : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

**Service** : Service travaux des assemblées

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUICHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**  
Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M.FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUICHE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO)

**Secrétaire de séance** : Mme NGANDE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 45

Nombre de procurations : 4

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Direction des travaux des assemblées, affaires générales, juridiques  
Séance du conseil municipal du 25 janvier 2023

## Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** le vœu sur la réforme des retraites présenté par la minorité en séance du conseil municipal ;

**Considérant** la décision du gouvernement de porter l'âge de départ à la retraite à 64 ans, avec un allongement de la durée de cotisations à 43 annuités

**Considérant** que ce report fait suite à une précédente réforme portée par Eric Woerth, ministre de M. Sarkozy, relevant l'âge légal de départ de 60 à 62 ans et celui de la pension sans décote de 65 à 67 ans. Et que ce report a été unanimement refusé par les syndicats et une large partie des Français

**Considérant** que cette réforme de 2010 a entraîné une stagnation, voire une dégradation de l'espérance de vie pour les plus précaires

**Considérant** que 71% des Français refusent ce nouveau report brutal

**Considérant** le fort attachement des Français au système de retraite par répartition

**Considérant** que, pour la première fois depuis 2010, les huit principaux syndicats appellent à se mobiliser contre le projet du gouvernement

**Considérant** l'inégalité criante de cette réforme dont les travailleurs doivent porter exclusivement le coût

**Considérant** que ce projet idéologique n'a aucune urgence économique. Le rapport du Conseil d'orientation des retraites indique clairement que le système de retraite n'est pas en danger et qu'il n'y a pas d'urgence financière

**Considérant** que la retraite est une question de société : un espace de liberté ou une période de la vie où les travailleurs trop fatigués et mal rémunérés ne peuvent pas en profiter. Dernier exemple en date venant de l'attitude de la Voix du Nord où une centaine de postes seraient supprimés, visant notamment les plus de 57 ans, pour 50 créations d'emplois

**Considérant** que d'autres financements alternatifs existent : en augmentant les salaires (1% de hausse rapporte 2,5 milliards), en imposant l'égalité hommes et femmes (4 milliards), ce qui élargirait l'assiette de cotisations, en augmentant les cotisations patronales (+ 0,8% sur 4 ans permettrait de récupérer 12 milliards), en alignant la participation des revenus financiers sur ceux du travail (30 milliards), en même temps qu'une remise à plat de la politique d'aides publiques aux entreprises

**Considérant** que la mise en place d'une taxe de 2% sur la fortune des milliardaires français rapporterait 12 milliards à notre système de retraite

**Considérant** que ces mesures sont de nature à combler les possibles déficits

**Considérant** enfin que les retraités sont des artisans indispensables du lien social (partir à 60 ans est une des conditions pour être en bonne santé) Ils sont un pilier essentiel de nos sociétés,

Le conseil municipal, réuni en sa séance du 25 Janvier 2023 exige que le gouvernement renonce à sa réforme et engage avec les salariés, les syndicats, les élus, tous les citoyens et citoyennes une véritable concertation pour renforcer notre système de retraite, par des mesures de progrès et de partage des richesses.

**après en avoir délibéré, à la majorité**

**37 votes contre**, dont 3 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN)

**11 votes pour**, dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. SUDRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

**M. GOUPIL** adjoint au maire, absent lors de ce point, n'a pas pris part au vote

**REJETTE** le vœu ci-dessus présenté par Monsieur LURIER et « Champigny écologique et solidaire », respectivement élu et groupe appartenant à la minorité au sein du Conseil municipal

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Mame  
Conseiller Régional d'Ile-de-France